

# Développer la créativité des territoires et promouvoir le patrimoine

## **GAL GRAND SUD - TERRES DE VOLCANS**

### Présentation du dispositif

Le dispositif aide les porteurs de projet à proposer des activités culturelles en lien avec les patrimoines, proposer aux habitants de participer à la création d'une œuvre artistique inspirée des patrimoines présents sur le territoire.

### Conditions d'attribution

#### A qui s'adresse le dispositif ?

##### — Entreprises éligibles

L'aide s'adresse aux artistes, auteurs, créateurs justifiant d'un statut mais aussi aux entreprises inscrites au RCS ou RM ainsi que les associations, coopératives, GIE.

L'action financée se situe dans le périmètre du GAL « Grand Sud, Terres de Volcans » qui correspond à la Zone des Hauts des communes du Grand Sud (limite de l'aire d'adhésion du parc national sur les dix communes faisant partie de la CIVIS et de la CASUD).

- Les Aviron
- L'étang-Salé
- Saint-Louis
- Cilaos
- Entre-Deux
- Saint-Pierre
- Le Tampon
- Petite-île
- Saint-Joseph
- Saint-Philippe

#### Pour quel projet ?

##### — Présentation des projets

Promouvoir les patrimoines des territoires

- Capitalisation de connaissances sur les patrimoines, les savoir-faire et traditions des Hauts du Sud
- Diffusion
- Transmission et partage de connaissances
- Valorisation des patrimoines, des métiers et savoir-faire traditionnels

Soutenir la création artistique et culturelle sur les territoires

- Création artistique avec les habitants
- Diffusion de spectacles vivants en création collaborative
- Mise en place de résidences d'artistes, expérimentation échanges de savoir-faire, mise en réseau des artistes locaux
- Promotion des artistes et des associations culturelles dans le cadre d'événements
- Organisation de festivals ou manifestations proposant une thématique culturelle locale
- Publication et création de supports de communication
- Formation et initiation des plus jeunes dans les domaines culturels et artistiques
- Amélioration des conditions de travail des artistes des Hauts du Sud

---

## Montant de l'aide

### De quel type d'aide s'agit-il ?

Les taux de subvention varient de 65% à 100% du montant des dépenses éligibles hors taxes et le plafond de subvention publique entre 40 000€ (études) et 80 000€ (travaux).

---

## Informations pratiques

### Quelle démarche à suivre ?

— Auprès de quel organisme ?

Les demandes sont à faire auprès de la GAL GRAND SUD - Terres de Volcan.

---

## Organisme

### GAL GRAND SUD - TERRES DE VOLCANS

#### Groupes Action Locale Grand Sud -Terres de Volcans

- 135 rue Benjamin Hoarau  
97430 LE TAMPON  
Téléphone : 02 62 91 01 69  
E-mail : [galgrandsud@gmail.com](mailto:galgrandsud@gmail.com)